

Je le jure !

Autor(en): **E.N.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **66 (1927)**

Heft 48

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-221409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie FACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Les nouveaux abonnés au CONTEUR VAUDOIS, pour 1928, recevront ce journal

GRATUITEMENT

dès ce jour au 31 décembre prochain, en s'adressant à l'Administration, 9, Pré-du-Marché, Lausanne.



Charles PFLUGER

Le *Conteur* a été fort peiné d'apprendre, jeudi matin, la mort survenue dans la nuit, de M. Charles Pflüger. Le défunt était très connu et très estimé à Lausanne, où il dirigea longtemps le Bazar Vaudois, fondé, au « Chemin neuf » (avenue de l'Université), par son grand-père.

Charles Pflüger, né à Lausanne, en 1848, aimait de tout cœur notre ville, où il dépensa, en faveur de plusieurs œuvres d'utilité publique, une grande activité. Il fit partie, pendant onze ans, du Conseil communal.

Le défunt, qui était foncièrement bon, de caractère gai, d'abord toujours cordial, aimait aussi beaucoup le *Conteur*, qui eut le plaisir de le compter au nombre de ses bons amis et collaborateurs. Aussi bien, notre petit journal gardera-t-il, à la mémoire de Charles Pflüger, un souvenir fidèle et reconnaissant.

Nous prions sa famille d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie.

EH! BIEN, OUI, C'EST L'HIVER

QUOI! vous voilà tout morose, tout grincheux. Parce que c'est l'hiver? Oh! là, là, quelle absence de philosophie! L'hiver a ses inconvénients, ses complications, soit. Il faut s'habiller plus chaudement, endosser un manteau, chauffer des snow-boots ou des caoutchoucs, chauffer le logis, pour ne point grelotter et pour se prémunir contre les rhumes, les catarrhes, les rhumatismes. Et puis, c'est tour à tour le vent, les bourrasques, la pluie, la neige. Le pavé est gelé; on chancelle, on glisse, on tombe.

Mais l'été, lui aussi, a ses désagréments. La chaleur paralyse nos forces et notre volonté. Aucun courage; on a la «flemme». On transpire et, tandis qu'on s'en va à la campagne ou à la montagne chercher l'air frais et pur que nous refuse la ville, avec son pavé brûlant et ses murs surchauffés, les «gerces», cette maudite engeance, creusent des tunnels, défrichent des clairières dans nos vêtements d'hiver et nos fourrures, en dépit du troublant parfum de la naphthaline.

L'hiver ramène et rassemble ceux que l'été avait dispersés.

Madame retrouve sa broderie ou son crocheta; elle recommande ses thés journaliers, aux malicieuses papotages; elle reprend ses réceptions hebdomadaires, ses comités de bienfaisance et autres; elle est tout heureuse de refaire ses tournées dans les magasins et de préparer, dans un profond mystère, les étrennes de la maisonnée.

Et puis, il y a les spectacles, les concerts, les soirées, les dîners de gala, les bals, les conféren-

ces, même. Il y a encore le cinéma et la T. S. F. Allez, les occasions de distraction et de délasserement ne manquent pas.

Quant à Monsieur, c'est avec délices qu'il a retrouvé le coin du feu et ses livres favoris. Il a bien vite renoué la chaîne des habitudes hivernales. Le « rapport » de cinq heures et demie, six heures, au cercle ou au café. Le jass traditionnel, avec ses partenaires accoutumés. Les banquets de sociétés, et celles-ci sont légion. Il y a la quotidienne partie de billard, l'hebdomadaire club de quilles, qui promet quelque bon souper à la fin de la froide saison ou quelque belle excursion, en été.

Il y a les répétitions de chant, de musique, de gymnastique, théâtrales, etc., etc.

Monsieur n'a pas le temps de s'ennuyer. Comme Madame, pour un rien, il parlerait de surmenage.

Et les gosses! Et les sportsmen! Luges, patins, skis n'ont pas de cesse; ils s'en donnent à cœur joie.

Que reprochez-vous donc à l'hiver? C'est une bien jolie saison. Il bat son plein; inutile de lui faire grise mine. Souriez-lui, plutôt. Il passera plus vite.

J. M.

JE LE JURE!

SUR le préau, devant la caserne, la troupe est rassemblée, les compagnies compactes, formant un rectangle parfait. Ils sont là, quelque 700 jeunes hommes de chez nous, le regard clair, la tête haute, l'arme au pied.

Leur instruction militaire terminée, ils vont prêter serment au drapeau, promettre solennellement de le suivre partout, de le défendre jusqu'à la mort... minute poignante et magnifique. Pour la circonstance, dirait-on, le soleil brille d'un éclat particulier, les baïonnettes scintillent gaiement et projettent leurs miroitements de tous côtés.

Un commandement bref, sec comme un coup de feu; comme un seul homme, ces centaines de soldats se sont figés dans une immobilité parfaite, sur l'ordre du chef. La fanfare joue l'hymne national; le drapeau fédéral, cette croix blanche sur fond écarlate que nous connaissons tous pour l'avoir maintes fois admirée dès notre première enfance, passe devant les rangs, où plus d'un homme ressent un serrement à la gorge...

Après la lecture des ordres conventionnels, le soldat va prêter serment. Tête découverte, le bras droit levé, dans cet air matinal égaïé par un ciel d'une pureté parfaite, un seul cri, une seule exclamation s'élève...

« Je le jure ! »

Tel est le serment que tous nos hommes ont prononcé de 1914 à 1918, avant de partir à la frontière. Tous ont tenu parole. Beaucoup même jusqu'à la mort...

Tel est le serment que prononcerait notre jeunesse, à nouveau, si demain, le pays avait besoin d'elle.

E. N.

Au département. — En vérité, si vous aviez parfois un peu plus de bon sens, vous ne seriez pas un mauvais employé...

— Mais, pardon, monsieur, il ne vous est donc jamais venu à l'esprit que si j'avais un peu de bon sens, je ne serais pas employé du tout ?



ON NOVI PERMIS

NO z'ài oïu dèvesà de tote cliiào castatrophe que l'arreve ài tenotmobile. Cein pào pas dourà pe grand teimps et noùtrè z'autorità l'ant fabrequà onna novalla loi que dusse sè votà tot astout. Justameint lo Grand Conset l'a sè tenàbllie stào dzor et on conseliè m'a fé vère ceif que voliant à babelhí. Dein cliia loi sè dit que, ora, du que l'ài a tant de trafi dein lè tserràire, dái locipède de tote le sorte du stausse que faut maneyí avoué lè piaute tant qu'ài locipède à fù, àò bin que l'ant dái panàre po la fenna, dái trame, dái tsè, dái camion, dái tenotmobile et tot lo diablio et son train, ie vant baillí ài dzein que voliant allà à pì onna *permechon de pionton*. Nion n'arà lo drài de martsí dein lè tserràire sein avài clii permis. L'è su que porrant pas lo baillí à ti. Lài arài onna vesita à passà. Lài arài on précaut que demorera àò tsatí et que lài derant : *lo vesitateu dái pionton*. Ti cliiào que voudrant clii permis dèvetrant allà àò pas, corre, trottà, galoppà, chàotà, travessà lè tserràire po vère se pouant navigà sein fère dáo mau ài tenotmobile. Dèvetrant assebin recordà on catsímo, quemet lo vilhio qu'on avài lè z'autro iádzo, pè demande et reponse et que se derài dinse ?

D. Qu'è-te qu'on pionton ?

R. L'è on coo qu'a la brelàire d'allà adì sè fourrà devant lè tenotmobile.

D. Que dái fère lo pionton que váo travessà la tserràire ?

R. Ie dái avài onna corna et pu cornattà po que lè tenotmobile sè tsoüyant, et sèyant pas reinnessà pè lè pionton.

D. Lo pionton a-te falta de savài chàotà ?

R. Oï. A pì djeint ie dái pouài chàotà per dessus on tenotmobile pour pas lo dèreindzi su la tserràire.

D. Lo permis de pionton cote-te tchè ?

R. N'è jamé trào tchè quand on peimse à tote lè couson qu'on pionton baille ài tenotmobile.

D. Comment vâi-t-on qu'on pionton l'a payi son permis ?

R. On lài baille onna plliacqua que dái sè betà àò bas de la rita po feré vère que l'è ein raiillo et que l'a payi son truque.

D. Qu'è-te que l'è marquà su cliia plliacqua ?

R. L'è marquà tràì lettre que voliant à dere : Z'ài Un Truque, et qu'on écrit po fère pe cou ZUT !

Marc à Louis.

Troublant problème. — D'abord, c'est bien simple, de patrons, y n'en faut pas.

— Oui, l'as raison, mais... qui fera la paie, le samedi ?

— !!!

Par les chaleurs. — Garçon, le champagne que vous me servez est tiède.

— Monsieur doit faire erreur. Ce champagne vient d'être frappé à l'instant.

— D'insolation, sans doute.